

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2024

Procès-Verbal

Date de convocation : 27 mai 2024

Le 30 mai 2024, à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Étaient présents : Mmes POPOFF Jocelyne, Mme MORIOT Eliane, REGRAIN VAYSSE Martine, PRYMAS Marie, Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, SCHATZ Christiane, MM VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, SIODLAK Daniel,

Étaient absents : Mme COLLAS Virginie, MM MATHIOU Nathan, CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe, AUTOURDE Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal par M SIODLAK Daniel 1^{er} adjoint en l'absence de M DUCHALET Jérôme, Maire

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M DUCHALET Jérôme, Maire rejoint la réunion du conseil municipal à 18h35.

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour. A l'unanimité, les élus acceptent la proposition de Monsieur le Maire

ORDRES DU JOUR

- ✓ Demande de subvention département – Achat chargeur
- ✓ Tarif cantine scolaire
- ✓ Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
- ✓ Souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie
- ✓ Servitude M et Mme DE FREITAS
- ✓ Décision modificative du budget
- ✓ Approbation de la convention de l'ATDA - Protection des données à caractère personnel délégué à la protection des données mutualisé

DELIBERATIONS

N°	Objet
2024/20	Demande de subvention département – Achat chargeur
2024/21	Tarif cantine scolaire
2024/22	Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
2023/23	Souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie
2023/24	Servitude M et Mme DE FREITAS
2023/25	Décision modificative du budget
2023/26	Approbation de la convention de l'ATDA - Protection des données à caractère personnel délégué à la protection des données mutualisé
2023/27	Convention de location des tapis de judo

2024/20 Demande subvention département – Achat chargeur

Par délibération en date du 23 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un chargeur pour un montant de 13 900 € HT.

La commune sollicite une subvention auprès du département dans le cadre de la solidarité départementale

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Chargeur 13 900 € HT

Recettes

Conseil départemental 5 000 €

AUTOFINANCEMENT 8 900 € HT

TOTAL GÉNÉRAL 13 900 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du département.

2024/21 Tarif cantine scolaire :

Compte tenu de l'augmentation générale des matières premières, Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'augmenter le tarif du repas des enfants à la cantine à partir du 01/09/2024.

Il rappelle que le prix actuel du repas enfant est de 2€90. Il propose de fixer le prix du repas enfant à 3,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le nouveau tarif 3,00 € à compter du 01/09/2024.

2024/22 Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il peut être nécessaire de prévoir un renforcement des services et techniques et administratifs.

Ainsi, en raison des besoins ponctuels Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recruter des agents contractuels pour des emplois non permanent

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cette délibération est valable pour une durée d'un an.

2024/23 Souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie

d'un montant de 150 000 €.

Banque : Caisse d'Épargne et de prévoyance d'Auvergne et du Limousin

Montant : 150 000 €

Durée : 12 mois du 21/06/2024 au 20/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€ et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

2024/24 Servitude M Mme DE FREITAS

Une convention de passage avec servitude pour travaux ou interventions sur les réseaux d'assainissement a été conclue entre Mme LAVERRE Yvette domiciliée 4 résidence Saint Georges et la commune.

Cette servitude a pour but de permettre à M et Mme DE FREITAS d'accéder accompagné par les services de la mairie à leur assainissement qui se trouve sur la parcelle de Mme LAVERRE.

M et Mme DE FREITAS souhaite que cette servitude soit publiée au service de la publicité foncière.

Les frais de notaire s'élèvent à 850 €.

M et Mme DE FREITAS s'engage à payer les frais de notaire

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

Accepte (1 abstention M SIODLAK Daniel et 9 voix pour) que la servitude soit publiée au service de la publicité foncière.

Décide que les frais de notaire seront supportés par M et Mme DE FREITAS.

Autorise M le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

2024/25 Décision modificative du budget

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été informé par les services de la trésorerie qu'il était nécessaire de procéder à une modification du budget afin de palier à une erreur d'écriture d'ordre.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	-7 200,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-22 400,00
2152 (21) : Installations de voirie	-7 000,00	024 (024) : Produits des cessions d'immobili	5 000,00
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	-500,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	2 700,00
	-14 700,00		-14 700,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-22 400,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-63 881,00
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres qu	-1 000,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières	400,00
60612 (011) : Énergie – Électricité	-7 720,00	70846 (70) : au GFP de rattachement	1 000,00
60622 (011) : Carburants	-1 000,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	-1 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	-2 000,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-4 000,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	-1 700,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-800,00		
613 (011) : Locations	-1 500,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-3 500,00		
615231 (011) : Voiries	-6 680,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-1 000,00		
6156 (011) : Maintenance	-1 000,00		
625 (011) : Déplacements et missions	-500,00		

65134 (65) : Aides	-3 381,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	-1 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	-2 300,00		
	-62 481,00		-62 481,00
Total Dépenses	-77 181,00	Total Recettes	-77 181,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative.

2024/26 Approbation de la convention de l'ATDA - Protection des données à caractère personnel délégué à la protection des données mutualisé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de service de protection des données avec l'ATDA prend fin et qu'il est nécessaire de la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par l'ATDA.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la convention et autorisent le maire à signer ladite convention telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération

2024/27 Convention de location des tapis de judo

Monsieur Christophe VIRLOGEUX, adjoint à la vie associative informe le conseil municipal que Monsieur Jacques BONEMAISON « chargé d'enseignement national » au sein de la Fédération Française d'Aïkido et Budo souhaite louer les tapis de judo périodiquement.

Monsieur Christophe VIRLOGEUX propose le prêt gratuit avec la mise en place d'une caution de 2 500€.

Après délibération, le conseil municipal accepte (1 abstention Mme REGRAIN VAYSSE Martine et 9 voix pour) le prêt gratuit des tapis de judo avec la mise en place d'une caution de 2 500€

QUESTIONS ORALES

- Prix de l'eau : M. le Maire a assisté à une réunion du SIVOM. Après plusieurs heures d'échanges entre le SIVOM et les communes adhérentes, il a été décidé que le prix de l'eau baissera à compter du 1 juillet 2024.
- Commémoration du 8 mai : M. le Maire remercie M. SIODLAK 1^{er} adjoint et les services techniques de la commune pour le travail qu'ils ont effectué au cimetière pour remettre en état et mettre en valeur les tombes des anciens combattants en collaboration avec le souvenir Français.
- Réunions de quartiers : des dates vont prochainement être déterminées afin d'organiser les réunions
- Associations : Monsieur VIRLOGEUX tient à souligner le très beau parcours du RC Vaux et du Speed Ball. Le Speed Ball a vu 7 de ses adhérents se qualifier pour les championnats de France dont 2 qui ont été sacrés Champion de France. Il est envisagé que les championnats de France 2025 se déroulent à Vaux. La course cycliste du 8 mai s'est très bien déroulée avec une belle participation.
- Eglise : plusieurs anomalies ont été détectées sur le clocher avec des chutes de pierres. Un grillage a été mis en place afin de sécuriser. Un maçon est passé pour faire une étude. Mme POPOFF a pris contact avec une architecte du patrimoine spécialisé dans les églises. L'architecte a déjà pu faire le tour complet de l'église et propose de faire un diagnostic complet de tout l'édifice. Mme POPOFF propose d'attendre le diagnostic avant d'entreprendre des travaux. L'architecte a émis un avis favorable à la réouverture de l'église. Monsieur le Maire a demandé aux services techniques d'installer des plots anti-stationnement devant l'église. Un traitement des bancs va être fait.
- Gratuité de la salle pour les élus : Monsieur le Maire rappelle aux élus que la location de la salle polyvalente à titre gratuit est un avantage qui leur est accordé à condition qu'ils participent assidument aux conseils municipaux et diverses commissions dont ils font partie.
- Elections : des convocations aux élections étaient remises aux élus pour la tenue du bureau de vote. Les élus absents seront également destinataires de convocation.

Séance levée à 19h45